PREMIERE EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE CINQ FEVRIER

A la demande de :

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, S.A. à Directoire et à Conseil d'Orientation et de surveillance au capital de 2.375.000.000 euros, ayant son siège social à PARIS 1er, 19 rue du Louvre, inscrit au RCS de Paris sous le n° 382 900 942, Intermédiaire d'assurances inscrite à l'O.R.I.A.S. sous le n° 07005200, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège.

Ayant pour avocat Maître Elise BARANIACK, Avocat au Barreau de Seine-St-Denis, demeurant 2 place de la République à AULNAY S/BOIS (93600).

Que dans le cadre d'une procédure de saisie-immobilière, il me requiert de procéder au procès-verbal de description d'un pavillon jumelé au 9 square des Mésanges à LA QUEUE EN BRIE (94), appartenant à M. et Mme [redacted] en application des articles 35, 36 et 37 du décret 2006-936 du 27 juillet 2006.

Michel MARTIN
Elisabeth FITOUSSI
Huissiers de Justice Associés
3, rue Marty
94220 CHARENTON-LE-PONT

Déférant à cette réquisition,

J'ai, Michel MARTIN, Huissier de Justice Associé, Membre de la S.C.P. Michel MARTIN – Elisabeth FITOUSSI, dont le siège est à CHARENTON-LE-PONT (94220), 3 rue Marty, soussigné,

Me suis transporté ce jour à 09 heures 30 mn à LA QUEUE EN BRIE (94), 9 square des Mésanges où, étant et assisté de M. DELEAU diagnostiqueur de la Société ACTYS , M. ROUX serrurier, et de M. Jean-François ALARY Brigadier de police du commissariat de Sécurité Publique de Chennevières-sur-Marne, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je tiens à préciser que M. et Mme [redacted] ont fait l'objet d'une convocation de mon Etude en date du 27 janvier 2020.

Après appels, un homme m'ouvre la porte.

Je lui décline mes nom, prénom, qualité et expose l'objet de ma mission. Il me déclare être M. [redacted] et ne pas s'opposer à mes opérations.

Il s'agit d'un pavillon en triplex, constitué au rez-de-chaussée d'une entrée depuis la rue, d'un garage, d'un placard à trois portes.

J'accède dans l'entrée dont le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture en bon état.

A droite, il existe trois portes de placard.

La 1ère porte à gauche dans l'entrée correspond à un garage dont le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont revêtus de peinture à l'état d'usage pour les parties visibles.

Il existe une porte basculante donnant sur la rue.

L'accès au séjour se fait par un escalier en descente. Il s'agit d'une grande pièce avec partie cuisine. Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture à l'état d'usage.

Au centre de la pièce, est aménagée une cuisine avec un bar d'angle et différents éléments de cuisine.

L'éclairage naturel est assuré par deux portes-fenêtres donnant sur un jardin.

J'accède ensuite à l'étage par un escalier avec à mi-palier un dégagement dont le sol est recouvert d'un parquet, les murs et le plafond avec poutres décoratives sont revêtus de peinture en état d'usage.

La porte face à l'escalier correspond à un placard mural.

A gauche face à l'escalier, il s'agit d'une salle d'eau dont l'accès se fait par une porte de communication en bon état. Le carrelage au sol est en bon état. Les murs sont carrelés toute hauteur en bon état. Il existe une douche d'angle avec robinetterie, flexible et douchette, ainsi qu'un lavabo sur petit placard à deux portes, surmonté d'un miroir ; le tout est en bon état.

La 1ère porte à droite donne accès à une chambre mansardée dont le carrelage au sol est en bon état. Les murs et les soupentes avec poutres décoratives sont revêtus d'une peinture en bon état. L'éclairage naturel est assuré par une croisée donnant sur jardin.

La 2ème porte à droite sur le palier correspond à une chambre dont le carrelage au sol est en bon état. Les murs et les soupentes avec poutres décoratives sont revêtus d'une peinture en bon état. L'éclairage naturel est assuré par une croisée donnant sur le jardin arrière.

Depuis le palier j'accède à l'étage supérieur par quelques marches en bois. Le palier dessert deux chambres, une salle de bains et un rangement.

Sur le palier, les murs et le plafond avec poutres décoratives sont revêtus de peinture à l'état d'usage.

La 1ère porte à gauche correspond à un placard mural.

La 1ère porte face à l'escalier donne accès à une chambre dont le sol est recouvert d'un parquet, les murs et le plafond avec poutres décoratives sont recouverts d'une peinture. L'éclairage naturel est assuré par une croisée double vitrage donnant sur la rue.

La porte à droite sur le palier donne accès à une autre chambre dont le sol est recouvert d'un parquet, les murs et le plafond avec poutres décoratives en bois sont recouverts de peinture à l'état d'usage. L'éclairage naturel est assuré par une croisée en double vitrage donnant sur rue.

La seconde porte à droite dessert une salle de bains dont le sol est recouvert d'un carrelage, les murs sont faïencés toute hauteur, le plafond est revêtu de peinture en bon état avec cinq sports incorporés. Il existe une baignoire demi-lune avec balnéo, robinetterie, flexible et douchette, ainsi qu'un double lavabo avec robinet mélangeur sur placard et surmonté de miroirs, et une cuvette w-c avec double abattant et chasse d'eau dorsale ; le tout est en très bon état.

A l'arrière du pavillon, se trouve un jardin d'environ 50 m².

Le pavillon des années 1976 suivant les déclarations de M. [redacted] est situé à environ 5 minutes à pied d'un centre commercial.

J'accède ensuite à l'étage par un escalier avec à mi-palier un dégagement dont le sol est recouvert d'un parquet, les murs et le plafond avec poutres décoratives sont revêtus de peinture en état d'usage.

La porte face à l'escalier correspond à un placard mural.

A gauche face, il s'agit d'une salle d'eau dont l'accès se fait par une porte de communication en bon état. Le carrelage au sol est en bon état. Les murs sont carrelés toute hauteur en bon état. Il existe une douche d'angle avec robinetterie, flexible et douchette, ainsi qu'un lavabo sur petit placard à deux portes, surmonté d'un miroir ; le tout est en bon état.

La 1ère porte à droite donne accès à une chambre mansardée dont le carrelage au sol est en bon état. Les murs et les soupentes avec poutres décoratives sont revêtus d'une peinture en bon état. L'éclairage naturel est assuré par une croisée donnant sur jardin.

La 2ème porte à droite sur le palier correspond à une chambre dont le carrelage au sol est en bon état. Les murs et les soupentes avec poutres décoratives sont revêtus d'une peinture en bon état. L'éclairage naturel est assuré par une croisée donnant sur le jardin arrière.

Depuis le palier j'accède à l'étage supérieur par quelques marches en bois. Le palier dessert deux chambres, une salle de bains et un rangement.

Sur le palier, les murs et le plafond avec poutres décoratives sont revêtus de peinture à l'état d'usage.

La 1ère porte à gauche correspond à un placard mural.

La 1ère porte face à l'escalier donne accès à une chambre dont le sol est recouvert d'un parquet, les murs et le plafond avec poutres décoratives sont recouverts d'une peinture. L'éclairage naturel est assuré par une croisée double vitrage donnant sur la rue.

La porte à droite sur le palier donne accès à une autre chambre dont le sol est recouvert d'un parquet, les murs et le plafond avec poutres décoratives en bois sont recouverts de peinture à l'état d'usage. L'éclairage naturel est assuré par une croisée en double vitrage donnant sur rue.

La seconde porte à droite dessert une salle de bains dont le sol est recouvert d'un carrelage, les murs sont faïencés toute hauteur, le plafond est revêtu de peinture en bon état avec cinq sports incorporés. Il existe une baignoire demi-lune avec balnéo, robinetterie, flexible et douchette, ainsi qu'un double lavabo avec robinet mélangeur sur placard et surmonté de miroirs ; le tout est en très bon état.

A l'arrière du pavillon, se trouve un jardin d'environ 50 m².

Le pavillon des années 1976 suivant les déclarations de M. [redacted] est situé à environ 5 minutes à pied d'un centre commercial.

Sur ma demande, M. [redacted] m'indique que la taxe foncière est d'un montant de 1.400 euros, et la taxe d'habitation est de 650 euros.

Le pavillon est occupé par M. et Mme [redacted] et leurs trois enfants.

Telles sont mes constatations.

Pour compléter le présent procès-verbal de constat, j'ai annexé cinq clichés photographiques pris lors de mes constatations et dont je certifie l'authenticité.

ET de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.